



Rebonds

Grand public et instances spécialisées doivent poursuivre le débat sur les inégalités sociales.

Mieux sonder la pauvreté

Par Nasser MANSOURI-GUILANI et Denis DURAND
jeudi 26 août 2004

Nasser Mansouri-Guilani
directeur

du centre confédéral d'études économiques de la CGT
et

Denis Durand représentant de la CGT au bureau du Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Plusieurs experts des questions sociales ont ouvert cet été un débat public avec les représentants de l'administration statistique sur la mesure de la pauvreté et des inégalités sociales. Déjà, il y a quelques mois, le directeur général de l'Insee avait été amené à prendre vigoureusement position face aux critiques exprimées par le groupe de distribution Leclerc à propos d'une question non sans rapport avec les inégalités : l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

Il faut se féliciter que les responsables de notre système statistique s'adressent ainsi aux citoyens et participent à un débat indispensable. Le pluralisme des points de vue et des instruments de mesure est un facteur important d'amélioration de la connaissance que notre société c'est-à-dire les différents acteurs qui la composent a d'elle-même. Le «baromètre des inégalités et de la pauvreté» (BIP 40) du Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI) en est un exemple utile en proposant des indicateurs représentatifs des différentes dimensions des inégalités sociales et en les exploitant selon une méthodologie accessible au public. Les données du BIP 40 convergent d'ailleurs avec les observations du rapport 2003-2004 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes). Il n'y a donc rien de choquant, bien au contraire, à ce que le système statistique public soit interpellé devant l'opinion, et que ses responsables soient amenés à expliquer les résultats que ce système a obtenus. De fait, les avancées dans ces domaines ont été considérables au cours des dernières années.

Un débat sur les priorités à suivre en matière de connaissance des inégalités n'en est pas moins légitime et urgent. La pauvreté, la précarité et l'insécurité sociale résultent d'un mode de fonctionnement de l'économie qui, au nom de la mondialisation, de la concurrence internationale et sous la pression des marchés financiers, privilégie la rentabilité financière aux dépens du monde de travail et de la création, et au détriment des acquis sociaux. De ce fait, les inégalités sociales concernent l'ensemble de la société et prennent des figures nouvelles dans tous les domaines ; tout cela est largement méconnu.

Les responsabilités des pouvoirs publics, des directions des entreprises et des institutions financières sont ici engagées. C'est précisément l'absence de disposition permettant de rompre avec les mécanismes profonds de l'exclusion (développement de la précarité, pression sur la rémunération du travail, dévalorisation des qualifications, priorité donnée à la rentabilité financière) qui a jusqu'ici empêché de répondre aux attentes des milliers de personnes exclues du monde du travail et à la marge de la société. Les orientations générales du gouvernement actuel (encouragement à la baisse des «charges salariales» et réduction de l'emploi public d'un côté, nouvelles aides au patronat de l'autre) poussent à un degré encore jamais atteint cette logique d'encouragement aux inégalités. Pour cette même raison, le «plan Borloo» risque de ne pas être plus efficace que ses prédécesseurs.

A l'inverse, pour définir les politiques les mieux à même de combattre la pauvreté, une amélioration de nos connaissances est indispensable dans quatre domaines au moins.

Le premier domaine est celui des sources de revenus. Il faut mieux expliquer non seulement les revenus et les conditions de vie des plus pauvres mais aussi, entre autres éléments, l'ampleur de la montée des revenus financiers des entreprises et des ménages. Dans ce domaine, comme l'ont montré les débats du Conseil national de l'information statistique (Cnis) entre experts de l'administration, chercheurs et représentants des acteurs économiques et du monde du travail, notre système statistique a des progrès à faire, et les travaux en cours à l'Insee pour mesurer le patrimoine des ménages sont les bienvenus.

La mesure du pouvoir d'achat constitue un deuxième domaine à améliorer. La connaissance de son évolution selon les différentes catégories socioprofessionnelles est aujourd'hui insuffisante, alors que la reprise de cette mesure, autrefois pratiquée par l'Insee, serait techniquement possible. Ces différents travaux sont d'ailleurs nécessaires pour éclairer pleinement le débat public sur la mesure du pouvoir d'achat : celui-ci ne dépend pas seulement, en effet, de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ; il dépend aussi de l'évolution des différents types de revenus, et donc des inégalités qui existent dans ce domaine entre les différentes catégories sociales et les différents types de ménages.

Un troisième domaine qui appelle notoirement une meilleure connaissance est celui de la précarité de l'emploi. On sait que les statistiques du chômage peuvent être perturbées par des facteurs politiques comme l'élimination des « recalculés » des statistiques de demandeurs d'emploi lorsque les chômeurs touchés par la réduction de la durée d'indemnisation renoncèrent à se présenter aux contrôles de l'ANPE, puis leur retour après l'annulation de cette mesure par les tribunaux. De façon plus structurelle, les conventions statistiques en vigueur sous-estiment en permanence une très grande partie des salariés touchés par la précarité et le sous-emploi. Le nombre de chômeurs selon la définition du Bureau international du travail (BIT) n'inclut pas, en effet, les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite, ni les salariés qui, découragés de rechercher un emploi, se sont retirés du marché du travail, ni les situations de précarité qui s'attachent souvent à l'intérim ou au travail à temps partiel.

Enfin, il convient de prendre en compte les inégalités régionales et locales. Lutter contre la pauvreté et les inégalités exige des mécanismes de péréquation fondés sur des critères autres que ceux qui existent aujourd'hui. Le système statistique public (services de l'Insee, de la Banque de France, du ministère de l'Intérieur...) pourrait être mobilisé pour produire des « indicateurs sociaux locaux » comprenant une série de facteurs tels que le taux d'activité, notamment celui des jeunes et des seniors, la structure des qualifications, du chômage et des revenus...

Le débat sur la connaissance des inégalités sociales doit donc se poursuivre dans les instances qui y sont spécialement destinées, comme le Cnis : nous avons proposé que cet organisme constitue un groupe de travail en son sein à cet effet. Il doit, simultanément, se poursuivre dans le grand public : cela ne peut être qu'utile à la qualité de nos politiques sociale et économique, ainsi qu'à la capacité du système statistique public de répondre aux attentes des chercheurs et de la société.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=233682>

© Libération